

# CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

SIXIÈME RÉUNION ANNUELLE  
DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

RESUME SUCCINCT DES DEBATS

mercredi 14 janvier 1970

HAMBURG

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE YACE

Vice-Président

La séance est ouverte à 10 h. 00.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du mardi 13 janvier 1970 est adopté.

Nomination des membres de la Commission paritaire

Le PRESIDENT communique qu'il a reçu, conformément à l'article 20 du règlement, les candidatures proposées par les représentants des Etats associés et les représentants du Parlement européen.

Ces nominations sont ratifiées.

Les noms des représentants de la Haute-Volta seront communiqués ultérieurement.

La liste des membres de la Commission paritaire sera annexée au procès-verbal de la présente séance.

Désignation du Président et du Vice-Président de la Commission paritaire

Le PRESIDENT communique qu'il a reçu les candidatures suivantes :

Président : M. ROKOTO ZAFILMAHERY

Vice-Président : M. ACHENBACH

Ces candidatures sont ratifiées par acclamations.

Problèmes de l'industrialisation des Etats associés (suite)

M. ARMENGAUD félicite M. Dewulf de son excellent rapport. Il insiste sur la nécessité de créer une épargne locale. Elle est la condition première de toute industrialisation.

L'industrialisation suppose un marché, des capitaux et des infrastructures. Le choix des investissements doit être fait en fonction de ces trois éléments. Il faut savoir quelles sont les industries que l'on a avantage à développer, compte tenu du marché africain, de la densité de sa population et de l'éloignement des centres. L'infrastructure est un facteur qui joue un rôle très important surtout dans le choix des industries lourdes. Il faut, pour commencer, opter pour des industries occupant une main-d'oeuvre nombreuse et peu coûteuse.

Dans cet ordre d'idée, l'orateur lance un appel à la Commission des Communautés en faveur d'une interprétation large des dispositions du traité concernant les ententes. Il ne faut pas une interprétation juridique trop rigoureuse des textes, la primauté devant revenir aux aspects humains et sociaux.

L'orateur appelle ensuite l'attention sur des articles et des documents exposant les difficultés rencontrées par les pays en voie de développement dans les premiers stades de l'industrialisation. Le rapport de synthèse établi par la Commission des Communautés européennes sur les possibilités d'industrialisation des E.A.M.A. constitue un inventaire relativement précis des industries existantes et de celles qui peuvent se développer. Ce document représente une contribution très importante au débat.

Actuellement les marchés africains sont encore assez étroits. Il faut que les pays africains se concertent entre

eux pour éviter les doubles investissements et la prolifération d'industries concurrentes. Il faut se garder du mythe de l'industrialisation considéré comme la panacée universelle du développement. Une très grande prudence s'impose d'ailleurs quant au choix des investissements. Ce choix doit permettre de sauvegarder l'indépendance économique des pays africains, ainsi que le caractère original de leur industrialisation. Il faut également éviter un optimisme exagéré sur les possibilités d'accès aux marchés européens.

L'orateur déclare que s'il peut souscrire à la résolution, il lui semble que l'exposé des motifs du rapport de M. Dewulf soulève par contre des questions qui méritent que l'on y réfléchisse à nouveau. L'orateur rappelle que quand on se réfère à la Banque mondiale et au Comité de planification pour la deuxième décennie du développement, il ne faut pas perdre de vue que ces organisations ont une orientation et des conceptions particulières qui ne sont pas nécessairement celles de la Communauté. L'orateur tient également à mettre en garde les membres de la Conférence contre la prolifération des administrations; cette prolifération deviendrait inévitable si certaines suggestions du rapporteur étaient retenues.

Le rapport fait également allusion aux initiatives prises par le secteur privé. L'orateur nourrit quelques doutes à ce sujet. Ces initiatives sont essentiellement prises en faveur d'intérêts mercantiles.

(Applaudissements)

M. ZOLA, au nom de la délégation congolaise, remercie les autorités pour l'accueil chaleureux réservé aux membres de la Conférence.

L'orateur félicite M. Dewulf pour son travail remarquable, même si certains points de son rapport n'ont pu trouver son assentiment. Au cours des débats les mises en garde contre le mythe de l'industrialisation des E.A.M.A. ont été nombreuses. Cependant, il ne faut pas que le pessimisme l'emporte. L'orateur est convaincu que l'industrialisation est possible malgré les échecs connus jusqu'à présent. Il va de soi que les moyens dont disposent actuellement les E.A.M.A. ne suffisent pas et que l'aide extérieure leur est encore nécessaire.

En ce qui concerne le Congo, depuis l'avènement du nouveau régime, une action économique de grande envergure se dessine. Ses objectifs sont l'accroissement et la diversification de la production, la recherche de débouchés sur les marchés extérieurs, des grands travaux d'équipement et la recherche d'investissements étrangers. La réalisation de ces objectifs permettra de favoriser les investissements et de stimuler la mobilisation des ressources financières nationales. Elles seront orientées vers les investissements productifs. L'investissement de capitaux étrangers doit être en outre facilité par un système de garanties particulières.

Le libéralisme économique existant au Congo produit déjà des résultats encourageants.

L'objectif du régime économique congolais est de faire une industrialisation "industrialisante". Il s'agit de déclencher un processus où chaque action entreprise appelle une nouvelle action.

Le Congo ainsi que la République du Burundi et la République rwandaise ont jeté les bases d'une union économique inter-régionale. Celle-ci constitue une étape vers l'intégration économique régionale permettant d'établir un programme d'industrialisation dont profitera une population de quelque 22 millions de consommateurs. Le marché ainsi créé n'aura plus ce caractère étroit qui trop souvent empêche en Afrique le développement d'une politique industrielle efficace.

Certes, l'industrialisation doit suivre certaines étapes : elles peuvent toutefois être franchies très rapidement, grâce à l'expérience acquise et aux progrès de la science et de la technique.

(Applaudissements)

M. SANTERO remercie M. Dewulf pour son travail. Il remercie également les autorités allemandes pour l'accueil chaleureux réservé aux membres de la Conférence.

Il se rallie à la résolution présentée par le rapporteur. Cette résolution souligne à juste titre la nécessité d'une coordination et d'une adaptation d'ensemble des investissements. La notion d'intégration, qui a pourtant soulevé de nombreuses objections au sein de la Commission paritaire, se rapproche de très près de celle de coordination et d'adaptation. Il va de soi qu'il appartient aux instances politiques d'orienter cet effort de coordination.

Les membres de la Conférence représentent l'association dans son ensemble. Ils sont, par conséquent, directement responsables de l'essor économique et de la consolidation de la démocratie en Afrique. L'orateur invite les pays en voie de développement à procéder à des réformes de structure et à éviter de consacrer de trop grandes sommes à des fins purement militaires.

(Applaudissements)

M. DAMAS, au nom de la délégation gabonaise, s'associe aux remerciements adressés aux autorités de Hambourg et aux organisateurs de la présente réunion de la Conférence.

Il rend hommage à M. Dewulf pour avoir ouvert l'important chapitre de l'industrialisation.

Les signataires de Yaoundé II ont compris la nécessité de l'industrialisation. Ils en ont fait l'objectif n° 1 dans la lutte contre le sous-développement.

Si le continent africain parvient encore à nourrir ses enfants sans apport extérieur, il ne peut en revanche mettre à leur disposition les biens manufacturés indispensables. Il faut donc commencer par les industries de substitution avant de songer à une industrialisation massive de produits manufacturés d'exportation.

L'Afrique, qui a obtenu l'indépendance politique, aspire aujourd'hui à l'indépendance économique. La plupart des jeunes Etats ont établi des plans quinquennaux. Ceux-ci doivent tenir compte de tous les facteurs humains et non pas viser des buts lucratifs qui ne profiteraient en rien aux populations.

Il faut se méfier d'une industrialisation à outrance et se montrer prudents dans le choix des projets.

Sous ses réserves, le rapporteur déclare appuyer la proposition de résolution.

(Applaudissements)

M. MONBE s'associe aux remerciements qui ont été adressés à tous ceux qui ont contribué à la réussite de la Conférence parlementaire.

L'une des originalités de Yaoundé II est qu'elle met un accent nouveau sur l'industrialisation, dont elle indique

les moyens. La délégation centrafricaine estime, cependant, que l'industrialisation ne répond pas à tous les problèmes des E.A.M.A. Elle ne peut être qu'un moyen et pour que ce moyen soit efficace, il exige la conjugaison des efforts à la fois des gouvernements des E.A.M.A. et de ceux des pays de la Communauté.

L'orateur met l'accent sur le problème de l'industrialisation rurale.

Il remercie M. Dewulf pour son travail très intéressant et très fouillé. Il souhaite l'adoption unanime de la proposition de résolution modifiée par les amendements déposés par M. Armengaud.

(Applaudissements)

M. NDAHAYO félicite M. Dewulf de son excellent rapport. Il accorde un intérêt tout particulier au chapitre relatif à la régionalisation. La délégation rwandaise estime que la régionalisation est tout à fait possible, surtout lorsqu'elle se limite à certaines industries de base. Elle doit se faire autant que possible sur des bases naturelles et spontanées et en suivant des données économiques et géographiques plutôt qu'historiques. Ainsi, un vaste marché pourrait être créé au coeur de l'Afrique qui engloberait à la fois des peuples d'expression anglaise et d'expression française. Ce "marché des grands lacs" possède des possibilités naturelles immenses ainsi que des réserves considérables de matières premières et d'énergie. Il est possible d'arracher cette région à ses étroites divisions en exploitant en commun ses énormes richesses et d'en faire ainsi une région puissamment industrialisée.

Avant de créer un programme commun de développement et de mettre sur pied une union économique et douanière, il importe d'étudier les projets d'harmonisation industrielle en vue de stimuler les échanges commerciaux. Il s'agirait du premier pas vers une union plus poussée entre ces pays.

Après avoir dressé l'inventaire des ressources et du

potentiel économique du "marché des grands lacs", l'orateur en examine les objectifs, soulignant l'importance de l'intégration des voies de communication et de la libération des échanges.

A cet effet, il pourrait être envisagé :

1. la signature d'accords de transit;
2. la signature d'une convention relative à l'unification des frontières douanières;
3. la signature d'accords commerciaux portant sur des listes détaillées de produits et la libéralisation du commerce frontalier;
4. la signature d'une convention relative à l'exploitation en commun des ressources énergétiques;
5. l'étude et la mise en oeuvre d'un programme d'interconnexion des réseaux électriques;
6. la création d'industries chimiques.

La réalisation de ces objectifs communs ne sera toutefois possible qu'avec l'aide et l'assistance de l'association.

(Applaudissements)

PRESIDENCE DE M. MARIO SCELBA

Président

M. PERRET, au nom de la délégation du Niger, s'associe aux hommages rendus aux organisateurs de la Conférence.

Il rappelle que le président Diori a reconnu, parmi les premiers, que l'industrialisation est une arme très efficace dans la lutte contre le sous-développement. L'industrialisation étant maintenant inscrite dans la convention, l'orateur se félicite que la Conférence soit appelée à voter une résolution sur ce problème.

L'orateur demande au rapporteur de préciser sa pensée sur le paragraphe 3 du rapport.

Il exprime ses remerciements au rapporteur et à tous ceux qui ont contribué à la haute tenue du débat.

(Applaudissements)

M. ROCHEREAU souligne l'accent mis par les représentants africains et malgache sur la nécessité d'une collaboration régionale. Il s'en félicite vivement. L'orateur voudrait assurer les représentants du Congo et du Rwanda que la nouvelle convention permet de soutenir activement la création d'unions régionales. Pour donner un exemple concret, l'orateur indique qu'il a d'ores et déjà envoyé des spécialistes des problèmes douaniers sur place pour étudier les conditions de la création d'une union douanière de l'Afrique Occidentale.

Répondant à M. Armengaud au sujet du document de la Commission sur l'octroi de préférences tarifaires généralisées pour les exportations de produits manufacturés et semi-

manufacturés des pays en voie de développement, l'orateur précise que les préférences généralisées et les dispositions de sauvegarde prévues ne s'appliquent pas aux Etats associés. Elles ne concernent que les pays tiers.

L'orateur tire de la lecture du compte rendu du débat d'hier l'impression que sa propre appréciation du rapport de M. Dewulf a été trop négative. Il voudrait nuancer son jugement. Il n'a aucune objection sur la proposition de résolution. Par contre, l'orateur exprime quelques réserves sur l'exposé des motifs. Il a d'ailleurs eu l'occasion de les formuler au sein de la Commission paritaire. L'orateur ajoute qu'il accepte les orientations contenues dans la documentation annexée au rapport.

La Commission des Communautés européennes remercie M. Dewulf de sa contribution à l'étude de l'industrialisation des E.A.M.A.

(Applaudissements)

M. DEWULF présente les conclusions qu'il tire du débat. Il rappelle l'importance des structures administratives et institutionnelles à mettre en place pour faciliter l'industrialisation. A l'intention de M. Armengaud, il confirme que son rapport est un cri d'alarme, un examen de conscience. Reprenant les termes de M. Bersani, on pourrait dire que ce rapport veut montrer que l'industrialisation est le véritable défi des années 70.

L'orateur met en garde la Conférence contre une application trop stricte de la logique cartésienne aux problèmes de l'association. Cette logique impose la priorité du secteur agricole et elle conseille la prudence : mais cette prudence nous empêche parfois de saisir toutes les implications des réalités africaines. C'est ainsi que l'orateur rappelle la situation particulière des pays surpeuplés. Le développement du secteur agricole ne peut pas résoudre tous les problèmes de ces pays. Il cite également l'exemple des grandes concentrations urbaines.

Il insiste sur l'importance des travaux qui sont menés dans le cadre de l'O.N.U. Il reproche à M. Armengaud de sous-estimer la portée de ces travaux. Il rappelle les contributions fort utiles de la BIRD et de la deuxième Commission de l'O.N.U.

Il invite la Conférence à se rallier au texte de sa proposition de résolution. Les vicissitudes du rapport sont connues par tous les membres de la Conférence. La proposition de résolution fait cependant preuve d'esprit de conciliation. Elle est un cadre pour continuer l'étude de cet important problème.

(Applaudissements)

M. HASSAN déclare que la République démocratique de Somalie se félicite des travaux de la Conférence parlementaire. Il constate que d'excellents résultats ont été obtenus au cours des débats.

Il se réjouit de la signature de la deuxième convention de Yaoundé. Elle constitue le cadre le plus approprié pour la coopération entre l'Afrique et l'Europe. L'orateur confirme que la volonté de la Somalie de participer à l'association est irréversible.

(Applaudissements)

LE PRESIDENT déclare clos le débat général.

Il met aux voix la proposition de résolution.

La Conférence adopte les deux premiers considérants.

Au troisième considérant, le Président indique que M. Armengaud a présenté un amendement n° 1.

M. ARMENGAUD se réfère à son intervention au cours du débat général et défend son amendement n° 1.

M. SISSOKO voit dans les amendements présentés par M. Armengaud la preuve d'un intérêt vif et constant pour le développement des pays associés. Il invite toutefois M. Armengaud à retirer ses amendements, afin de permettre l'adoption unanime de la proposition de résolution.

M. DEWULF indique à M. Perret que la discussion sur les amendements de M. Armengaud permet de répondre à la question qu'il a posée au sujet du paragraphe 3 de l'exposé des motifs de son rapport.

M. ARMENGAUD rappelle qu'il a présenté ses amendements pour souligner l'importance de la formation de l'épargne locale. Il accepte toutefois de retirer ses amendements. La discussion sur l'ensemble de ces problèmes pourra être reprise ultérieurement.

(Applaudissements)

LE PRESIDENT constate que les amendements 1 à 3 ont été retirés.

La Conférence adopte les autres considérants.

La Conférence adopte les paragraphes 1 à 12.

Au paragraphe 13, M. DEWULF demande que soit également mentionnée la transmission pour information de la résolution et du rapport à la Banque européenne d'investissements.

Sous réserve de cette modification, la Conférence adopte le paragraphe 13.

La Conférence adopte l'ensemble de la proposition de résolution.

#### Allocution du Président de la Commission paritaire

M. RAKOTO ZAFIMAHERY, Président de la Commission paritaire, remercie les membres de la Conférence de son élection à la présidence de la Commission paritaire. Il rend hommage à son prédécesseur, M. Achenbach.

#### Allocution du Président de la Conférence parlementaire de l'association

M. le PRESIDENT remercie les membres de la Conférence de leur active participation aux travaux de la présente réunion annuelle. Il souligne la haute tenue des débats. Il y voit la preuve de la vitalité de l'association entre l'Europe et l'Afrique. Il rappelle que cette association représente une contribution efficace au bien-être et à la prospérité des peuples. Il remercie la ville de Hambourg pour son accueil chaleureux.

#### Date et lieu de la prochaine réunion

Le PRESIDENT annonce que la date et le lieu de la prochaine réunion annuelle de la Conférence seront communiqués ultérieurement.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance d'aujourd'hui, rédigé au fur et à mesure des débats, est adopté.

Clôture de la sixième réunion annuelle

Le PRESIDENT déclare close la sixième réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'association.

La séance est levée à 12 h. 35.

